

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 2016

L'an deux mil seize et le vendredi 20 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Auriane GEEVERDING qui donne pouvoir à Madame Catherine GEEVERDING ;
- Monsieur Philippe DACKO qui donne pouvoir à Monsieur Nagi AKKAOUI ;
- Monsieur Vincent YANNOU et Madame Anne-Paule RALUY, Absents excusés.

Madame Catherine GEVVERDING a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DEMISSION ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 9 mai 2016 de Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne sa démission en qualité de conseiller municipal.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Il est à nouveau possible aux suivants de la liste de démissionner en même temps que les élus qu'ils sont appelés à remplacer.

Monsieur Philippe DACKO, domicilié 24 rue St Edme, élu suivant sur la liste « Un nouvel élan pour Sergines » ayant accepté le poste, prend ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur DACKO sera placé au 8^{ème} rang du tableau du conseil municipal.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 25 AVRIL 2016

Le conseil approuve le procès-verbal du 25 avril 2016 à l'unanimité des membres présents.

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE : CHOIX BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à la consultation lancée le 15 avril 2016, six bureaux d'études ont répondu. Après ouverture des plis, le montant des offres déposées est nettement supérieur à l'estimation.

Conformément au code des marchés publics et tel que prévu au sein de notre règlement de consultation la commune a lancé une négociation sur le prix auprès des entreprises. Elles pourront transmettre une nouvelle offre le 25 mai au plus tard et le conseil délibèrera sur le choix le lundi 30 mai 2016.

TRAVAUX AGENCE POSTALE ET LOGEMENT 16 RUE HOTEL DE VILLE

Le conseil accepte le devis de raccordement électrique de l'agence postale pour un montant de 877.20€ TTC et de 1 255.97€ TTC pour le logement.

Le conseil accepte le devis de GRDF d'un montant de 554.71€ TTC pour l'encastrement du coffret dans un mur et le branchement gaz avec usage chauffage de l'agence postale.

Le conseil accepte le devis de la société Orange d'un montant de 159.53€ TTC pour l'étude de raccordement au droit du terrain.

Le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé pour l'achat et la pose d'une citerne de rétention des eaux pluviales. Le devis sera étudié lors de la prochaine réunion.

Le conseil accepte le devis de la compagnie SMABTP d'un montant de 6 222.40€ TTC pour une assurance dommage ouvrage et bon fonctionnement des éléments d'équipement avec assurances dommages matériels consécutifs et dommages aux existants.

SDEY : FORFAIT MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil accepte le contrat de maintenance, fournitures comprises, de l'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour 3 passages par an pour un montant de 3 920€.

SDEY : AVENUE CHARLES DE GAULLE ET LOTISSEMENT DU BOUCHON : CHOIX DE LA NATURE D'ECLAIRAGE ET DES LANTERNES

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement du Bouchon et de l'Avenue Charles de Gaulle, le conseil décide à l'unanimité d'équiper les mats d'éclairage public en LED TCO pour un montant de 581.90€ la lanterne. Le SDEY participe à hauteur de 60% de l'investissement.

CHOIX DES BUREAUX D'ETUDE POUR AUDIT ET DIAGNOSTICS AU FOYER RURAL

Dans le cadre des travaux de rénovation du foyer rural, Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités de la consultation passée en marché à procédure adaptée pour la mission de repérage et de diagnostic amiante, plomb et de l'audit énergétique avant travaux.

Suite à l'analyse des offres et leur classement selon les critères de pondération définis au sein du règlement de consultation, le Maire informe le conseil que :

- le bureau d'études AC ENVIRONNEMENT sis 44-46 avenue Raspail à GENTILLY (94250) est retenu pour un montant de 1 420€ HT soit 1 704€ TTC pour le diagnostic amiante ;
- le bureau d'études AXIPOL SARL sis 768 rue des Bleuets à PANNES (45700) est retenu pour un montant de 650€ HT soit 780€ TTC pour le diagnostic plomb.
- le bureau d'études B.ECO-MANAGER sis 7 rue Alfred Kastler à MAXEVILLE (54320) est retenu pour un montant de 3 783.50€ HT soit 4 540.20€ TTC pour l'audit énergétique.

MODIFICATION DU PRIX FIXE POUR UN RACCORDEMENT EAU ET EAUX USEES PAR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Le conseil avait fixé par délibération du 21/07/2015 le prix des travaux de branchements eau potable et eaux usées réalisés par le service technique communal et facturés aux administrés.

Pour faciliter les travaux et n'avoir qu'un seul intermédiaire qui intervienne dans ces opérations de branchements, le conseil décide de réviser les montants en y intégrant les travaux de terrassement.

Le conseil fixe les tarifs suivants :

Eau potable (avec terrassement)	1 040€ HT
Assainissement (avec terrassement)	960€ HT

BORNAGE PARCELLE RESERVOIR D'EAU POTABLE

Le Conseil accepte le devis du bureau d'études AZIMUT CONSEILS d'un montant de 1 060€ HT soit 1 272€ TTC pour le bornage de la ZT n°106-107 avec les parcelles ZT n°70 et 105 de manière à clôturer la parcelle du réservoir d'eau potable.

AVENANTS CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ

Suite au groupement de commandes avec le Syndicat d'Energie de la Nièvre et de l'Yonne les trois contrats de gaz naturel d'une consommation supérieure à 30MWh (mairie, cantine, école de musique) devaient passer auprès de GAZ de Bordeaux au 1^{er} janvier 2016. La société ayant omis d'effectuer le changement de fournisseur, la commune a passé un 1^{er} avenant de fourniture de gaz avec la société Antargaz pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se voit dans l'obligation de passer un nouvel avenant jusqu'au 13 mai 2016, date de changement effectif de fournisseur. Le conseil donne son accord.

DEVIS COMPLEMENTAIRE PORTILLON GARDERIE PERISCOLAIRE

Le conseil a accepté le 12 février 2016 le devis de la société Métallerie Rossignol pour la fabrication et pose d'un portillon avec gâche électrique d'un montant de 3 350€ HT. Une prestation complémentaire ayant été demandée à l'entreprise, le conseil accepte la dépense supplémentaire de 200€ HT.

CENTRE DE GESTION DE L'YONNE : CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES ET FRAIS MEDICAUX PAR LE CDG ET MODALITES DE REMBOURSEMENT PAR LES COLLECTIVITES

Le conseil accepte la convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le centre de gestion et les modalités de remboursement par les collectivités.

ACCEPTATION D'UN DON POUR REMBOURSEMENT DU MIROIR CASSE LORS D'UNE LOCATION AU FOYER RURAL

Le conseil accepte le don d'un administré d'une valeur de 500€ pour le solde de remboursement du miroir cassé au foyer rural lors d'une location.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE DE L'ASSOCIATION DU TENNIS DE TABLE DE VERTILLY ET DE L'ASSOCIATION LALANOURIEN

Le Maire fait part d'une demande de subvention communale de l'association du tennis de Table de Vertilly. Souhaitant recueillir d'avantage d'informations, le conseil reporte la décision à une prochaine réunion.

Le conseil décide à la majorité des voix (3 contre, 2 abstentions et 8 pour) d'attribuer une subvention annuelle de 300€ à l'association Lalanourien, en complément de la subvention exceptionnelle de 400€.

DESIGNATION MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement le conseil désigne les membres suivants : Messieurs Gérard BOURDON, Patrick BOURDON, Jean-Paul BOURDON et Michel BOURDON, agriculteurs en activité ou en retraite à Sergines.

DEMANDE RETRAIT DE DEUX COMMUNES DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE DU SENONAI

Suite à la décision des communes de BONNARD et CHICHERY de se retirer du syndicat de la fourrière du Sénonais, le comité syndical ayant délibéré contre cette demande avait demandé aux communes membres du syndicat d'entériner cette décision par délibération.

Or, après avis de la Sous-Préfecture les conseils municipaux n'ont pas à délibérer sur cette question, la décision revenant uniquement au comité syndical puis au Préfet.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil d'un contact avec une société de développement de génie climatique pour s'implanter éventuellement sur la zone d'activité de la Septième. Le conseil aura à discuter sur le projet d'aménagement ou non de cette zone.
- Monsieur le Maire fait part d'un projet de la communauté de communes de créer un compost collectif et un aménagement de jardins partagés. Un terrain communal vers la station de pompage pourrait être l'endroit tout à fait adapté.
- Monsieur le Maire rappelle qu'aura lieu le 21 mai prochain l'inauguration du salon de peinture à 16h. Le matin même les conseillers sont invités à choisir l'œuvre pour le prix de la municipalité.
- Monsieur le Maire fait part de l'invitation du service Agro-développement Seine Yonne, Capserval et 110 Bourgogne à la visite de leur plateforme d'expérimentation de Sergines le lundi 30 mai 2016 à 17h30.
- Lecture d'un courrier de Monsieur Daniel MOTTE qui souhaiterait que soit déplacé le panneau d'affichage libre installé sur le trottoir en face de chez lui et qui lui gêne la vue depuis son bureau. Après visite du conseil municipal le Maire fera réponse par écrit à Monsieur MOTTE.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que la maison de Mme GUYADER rue du Général Leclerc est à vendre. La grange jouxtant le parking communal, le conseil aura à réfléchir à l'éventuel intérêt d'achat d'une partie du terrain pour agrandir l'aire de stationnement.
- Monsieur le Maire informe le conseil de l'invitation de la Directrice de la maison de retraite le 04 juin à 14h00 pour la fête des familles, elle accueillera les conseillers de par ailleurs le 13 juillet au soir lors du feu d'artifice.
- Monsieur le Maire informe le conseil de l'inauguration d'un drive fermier à Maillot le 27 mai à 15h.

- Distribution aux conseillers d'un planning prévisionnel des travaux d'investissement pour la durée du mandat.
 - Information sur le tri sélectif par Claude CHARPENTIER et Claudine LEMETAYER suite à une réunion à laquelle ils ont assisté à Joigny.
- ✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **lundi 30 mai 2016 à 19h00**.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU